

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi 17 janvier 2012 à 20h00 au Centre communautaire de Luskville, située au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant les conseillers, Roger Larose, Lynne Beaton, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présents, le directeur général et quelques contribuables.

La séance débute à 20h00.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- | | |
|----------------|---|
| Roger Larose | - Le conseiller Roger Larose dépose un document concernant son opposition à la résolution no 11-11-932. Copie du document est attaché en annexe au procès-verbal |
| Mario Lachaine | - Demande de changement de zonage déposée – secteur chemin Tremblay |
| Nancy Maxsom | - Suivi – taxes CCN
- Dépôt d'un document à cet effet
- Consultations publiques à tenir à Pontiac |
| Anne Brûlé | - Règlement sur les nuisances |
| James Riordan | - 2 nouvelles tours à Gatineau à 5 km de la tour projetée de Vidéotron qui émettent à 700 Mgz
- Demande à la municipalité que Industries Canada revise sa position |
| Denis Dubé | - Suivi – eau potable
- Suivi – site internet
- Courriels dans le registre de correspondance
- Explications sur le budget triennal et fonds de roulement
- Frais entreposages – Dagua
- Demande aux membres élus de déposer leurs 3 priorités pour le reste de leur mandat |

12-01-965

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Parole au public**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 décembre et celui de la séance spéciale du 20 décembre 2011
5. **Administration**
 - 5.1 Affectations de crédits (dépenses incompressibles)
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.4 Liste des engagements pour le mois de janvier
 - 5.5 Entente – Groupe Action Jeunesse – accès du gymnase – Notre-Dame-de-la-Joie
 - 5.6 Avis de motion - modifiant le règlement no 09-10 – procédures à suivre par le conseil lors de ses assemblées
 - 5.7 Mandat – petites créances – directeur général
6. **Sécurité publique**
 - 6.1
7. **Travaux publics**
 - 7.1 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
8. **Hygiène du milieu**
 - 8.1
9. **Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Dossier litigieux et infractions – 144, chemin Cedarvale
 - 9.2 Avis de motion – pour modifier / abroger le règlement no 04-08 concernant la tarification des permis et certificats
 - 9.3 Travaux non conforme – 43, chemin du Gingembre
 - 9.4 Avis de motion – règlement uniformisé - sur les alarmes
 - 9.5 Avis de motion – règlement uniformisé – concernant les animaux
 - 9.6 Avis de motion – règlement uniformisé pour régir la circulation, le stationnement ainsi que les arrêts
 - 9.7 Avis de motion – règlement uniformisé – pour le maintien de la paix publique et du bon ordre
10. **Loisirs et culture**
 - 10.1
11. **Divers**
 - 11.1 Contrat - SPCA
12. **Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;
13. **Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois de décembre 2011

14. Période de questions

15. Levée de la séance

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte

Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajouts : 7.2 Pont – chemin du Lac Curley
9.8 Tour – Vidéotron
9.9 Corridor écologique - CCN

Retrait : 9.1 Dossier litigieux et infractions – 144, chemin Cedarvale
11.1 Contrat - SPCA

Adoptée

12-01-966

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE
13 DÉCEMBRE 2011 ET DE LA SEANCE SPÉCIALE TENUE LE
20 DÉCEMBRE 2011**

Proposé par Dr Jean Amyotte

Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 13 décembre 2011 et de la séance spéciale tenue le 20 décembre 2011.

Adoptée

12-01-967

AFFECTATION DE CRÉDITS (DÉPENSES INCOMPRESSIBLES)

ATTENDU QUE, selon les exigences du Code Municipal du Québec et selon le Manuel de la présentation de l'information financière municipale, toute dépense de la municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le conseil municipal;

ATTENDU QU'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles l'affectation des crédits peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de son fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise que les dépenses dites incompressibles de la nature suivante soient payées sur réception de la facture pour l'année 2012 et qu'un rapport soit soumis au conseil à la réunion suivant le paiement de ces dernières. Il s'agit des dépenses suivantes dont les crédits ont été votés lors de l'adoption du budget 2012 ou par une résolution spécifique, ou par engagement de dépenses, à cette fin :

- la rémunération des membres du conseil;
- les salaires des employés municipaux;
- la quote-part des dépenses de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- les dépenses d'huile à chauffage;
- les dépenses d'électricité;
- les dépenses de téléphone;
- les dépenses de carburants;
- le contrat d'assurance pour les biens de la municipalité;
- le contrat forfaitaire – aviseur légal
- le contrat de conciergerie;
- les contrats de déneigement;
- le contrat de collecte des déchets;
- le contrat pour le préposé aux animaux
- le contrat pour espaces verts;
- le contrat pour le préposé au dépotoir;
- le contrat d'entretien pour la photocopieuse;
- le contrat d'entretien pour la machine à timbres;
- le contrat d'entretien pour le système informatique;
- le contrat pour alarmes;
- le contrat pour tapis;
- les factures payées avec carte de crédit;
- les paiements trimestriels aux bibliothèques;
- les dépenses reliées aux frais de poste et messagerie;
- les autres dépenses de même nature;
- les remises mensuelles aux deux gouvernements;
- l'immatriculation des véhicules et vérifications mécaniques;
- le chlore pour système d'eau potable;
- les fournitures de papeterie;
- le contrat de service Internet;
- le contrat – exterminateur;
- achat de café, jus, etc.;
- contrat – groupe AST;
- produits de nettoyage;
- tests d'eau – MRC;

- contribution à l'ADMQ;
- paiement des sommes dues au vérificateur.

Adoptée

12-01-968

LISTE DES FACTURES À PAYER

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **66 555,92 \$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 9 janvier 2012 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution du fait que l'on devrait demander plus de soumissions.

Adoptée sur division

12-01-969

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **583 184,44 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 10 janvier 2012 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

12-01-970

LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE JANVIER 2012

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de 17 557,79 \$ taxes incluses.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution du fait que l'on devrait demander des soumissions.

Adoptée sur division

12-01-971

PROTOCOLE D'ENTENTE – GROUPE ACTION JEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE la responsable de Groupe Action Jeunesse doit se déplacer un minimum de 9 fois semaine pour ouvrir ou verrouiller le gymnase ;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'offre de Groupe Action Jeunesse pour la responsabilité de donner accès au gymnase à l'établissement de l'école Notre-Dame-de-la-Joie pour la somme de 90,00 \$ par semaine sur une période de 50 semaines échelonné entre le 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, soit un total de 4 500,00 \$.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Dr Jean Amyotte, à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement modifiant le règlement no 09-10 – procédures à suivre par le conseil lors de ses assemblées

12-01-972

COUR DES PETITES CRÉANCES – MANDAT

CONSIDÉRANT l'audience à la Cour du Québec, division des petites créances qui aura lieu le 7 février 2012 ;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac confie au directeur général, un mandat de représentation dans la cause l'opposant à Breckenridge Contracting.

Adoptée

12-01-973

SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE ce conseil accepte les travaux pour la somme de 76 908,17 \$ sur les chemins municipaux et que ces travaux ne font pas partie d'une autre subvention ;

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 75 000,00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports (dossier no 00015290-1-82030(07) – 2009-06-29-14).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué (voir liste en annexe).

Adoptée

12-01-974

PONT – CHEMIN DU LAC CURLEY

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse effectuer les réparations au pont traversant le ruisseau du Lac Curley. Un budget maximum de 5 000,00 \$ est accordé à ces fins.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Dr Jean Amyotte à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement pour modifier / abroger le règlement no 04-08 concernant la tarification des permis et certificats, afin d'y inclure le tarif pour items déposés à l'écocentre.

12-01-975

TRAVAUX NON CONFORME – 43, CHEMIN DU GINGEMBRE

CONSIDÉRANT QU'une lettre a été acheminée au propriétaire du 43, chemin du Gingembre concernant l'installation septique ;

CONSIDÉRANT QU'un délai de 10 jours lui a été accordé pour fournir à la municipalité certains documents ;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac autorise la directrice de l'urbanisme à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire observer la réglementation sur l'évacuation des eaux usées de la résidence du 43, chemin du Gingembre.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Inès Pontiroli à l'effet qu'elle entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement concernant le règlement uniformisé sur les alarmes.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Inès Pontiroli à l'effet qu'elle entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement concernant le règlement uniformisé concernant les animaux.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Dr Jean Amyotte à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement concernant le règlement uniformisé pour régir la circulation, le stationnement ainsi que les arrêts.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Roger Larose à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement concernant le règlement uniformisé pour le maintien de la paix publique et du bon ordre.

12-01-976

TOUR – VIDÉOTRON

CONSIDÉRANT les informations reçues concernant la construction de 2 tours à moins de 6 km de la tour projetée de Vidéotron;

CONSIDÉRANT QUE certaines informations laissent croire que cette tour diffusera à une fréquence de 700 MHz;

Il est

Proposé par	Inès Pontiroli
Appuyé par	Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac demande à Industries Canada de surseoir à l'autorisation donnée à Vidéotron pour l'implantation d'une tour sur le chemin Elm et de plutôt favoriser le partage des tours existantes.

Adoptée

12-01-977

CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ADJACENTS AU PARC DE LA GATINEAU

CONSIDÉRANT le rapport sur l'identification et la caractérisation des corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE ces « corridors » viendraient freiner et hypothéquer le développement de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac est en désaccord avec tout processus qui viendraient freiner son développement ;

Il est

Proposé par	le maire Edward McCann
Appuyé par	le maire suppléant, Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac informe la CCN de son ferme désaccord avec toute procédure visant à implanter sur son territoire, des corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau.

Adoptée

RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE

- Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;

DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE

- Registre de correspondance du mois de décembre 2011.

PAROLE AU PUBLIC

12-01-978

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h15 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».